

Procès-verbal de Livraison d'échafaudage

Donneur d'ordre : **CASADEBAIG**

Conformément à la réglementation, il a été procédé à l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage situé:

Adresse : **CENTRALE SHEM A ARTHEZ D'ASSON**

Complément :

CP/Ville : **ARTHEZ D'ASSON**

1. CARACTERISTIQUES DE L'ECHAFAUDAGE

Selon la demande du donneur d'ordre:

Offre Commercial N° : 14/02/GBE/007/1

L'échafaudage est prévu pour :

- Nature des travaux : **BARDAGE ET TOITURE**
- Nature des accès : **PLANCHERS TRAPPES**
- Nombre de niveaux de planchers de travail : **4**
- Marque de l'échafaudage : **Ulma C y E, S. Coop.** Type : **BRIO**
- Dimensions : Longueur : **40.00** Largeur : **0.70 +0.30** Hauteur : **10.00**

- Classe de l'échafaudage suivant NF EN 12810-12811 : **4**
- Charge de Service uniformément répartie d'utilisation sur les planchers
=300 daN/m² avec par travée au maximum:
 - 1 niveau de plancher chargé à 100 %
 - 1 niveau de plancher voisin, chargé à 50 %
- Charge de Service uniformément répartie d'utilisation sur les consoles
=150 daN/m² avec par travée au maximum:
 - 1 niveau de plancher chargé à 100 %
 - 1 niveau de plancher voisin, chargé à 50 %
- Eventuellement charge ponctuelle = daN
Sur plancher situé à = m du sol
- Structure - recouverte - **NON**
- L'échafaudage est conforme à la demande du donneur d'ordre pour l'exécution de ses travaux : **OUI**

2. MONTAGE ET INSTALLATION

➤ L'échafaudage est monté conformément :

- A sa description dans la notice du fabricant OUI
- Au plan de montage n° 14/02/GBE/007/1-A1 en date du CRM

➤ Examen particulier de l'amarrage de l'échafaudage

- Nombre d'ancrages
 - Vérins : _____
 - Chevilles : Type : AUTOSTABLE AVEC SAPINE

La modification des ancrages par le donneur d'ordre et ou les utilisateurs de l'échafaudage est interdite. Les seules personnes habilitées à modifier les ancrages sont les conducteurs de travaux ULMA (après validation du bureau d'études). En cas de modification par le donneur d'ordre et ou des utilisateurs de l'échafaudage, ULMA France se dégage de toutes responsabilités.

- Conformité par rapport à la notice ou au plan : OUI

➤ Examen particulier des appuis de l'échafaudage

- Conformité des dispositifs de répartition des charges sur appuis : OUI
- Panneau réglementaire : OUI

A compter de ce jour, le donneur d'ordre et ou les utilisateurs de l'échafaudage sont soumis aux prescriptions de l'Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications et réception des échafaudages. Ils sont notamment tenus d'effectuer : les vérifications avant mise ou remise en service, les vérifications journalières, les vérifications trimestrielles et éventuellement les vérifications par un organisme extérieur agréé sur demande de l'inspection du travail.

Conformément à l'arrêté du 21 décembre 2004 ces vérifications comprennent : un examen d'adéquation, un examen de montage et d'installation et un examen de l'état de conservation.

Suivant la recommandation de la CNAMTS R408 du 10 juin 2004, les vérifications de l'échafaudage devront être effectuées par une personne compétente.

Le donneur d'ordre et ou les utilisateurs de l'échafaudage s'interdisent de modifier tout ou partie de l'échafaudage.

3. GARDIENNAGE

Le donneur d'ordre et ou les utilisateurs de l'échafaudage s'engagent à maintenir en bonne état de conservation les parties constitutives de l'échafaudage.

A compter de ce jour / 10/03/2014 le donneur d'ordre et ou les utilisateurs de l'échafaudage assureront le gardiennage et l'entretien du matériel jusqu'au démontage par l'installateur.

Pour l'échafauteur, M'HAOUCHI

Pour le donneur d'ordre,*

ULMA Construction
16 Avenue Normandie Niemen
64140 LONS
Tél. : 05 59 77 63 80 Fax : 05 59 77 87 30
ulma-pau@ulma.fr

(*) Signature obligatoire. Sans signature le présent document vaut réception sauf si refus écrit du donneur d'ordre dans les 48 heures suivant sa rédaction.